



# midest

3-5 OCT. 2017 PARIS  
PARIS NORD VILLEPINTE® - FRANCE

## Formulaire exposant 2017

A retourner, accompagné du bon de commande et acompte à : CCI Haute Savoie, 5 rue du 27ème BCA, CS 62072, 74011 Annecy cedex. Fax : 04 50 33 71 11 - Tél. 04 50 33 72 89 - Mail : [dmeunier@haute-savoie.cci.fr](mailto:dmeunier@haute-savoie.cci.fr).

**Vous partagez votre stand avec d'autres sociétés, merci de remplir un formulaire par entreprise.**

### 1 Raison sociale

Nom de l'enseigne\* : \_\_\_\_\_

(\* : Nom sur lequel vous souhaitez communiquer sur le salon : enseigne, site internet, catalogue):

N° Intracommunautaire (n° SIREN) | |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_| |\_|

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal | |\_| |\_| |\_| |\_| | Ville : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

Site Internet : \_\_\_\_\_

E-mail Société : \_\_\_\_\_

**Contact en charge du suivi du dossier**  Mme  M. Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_  
Tél. direct : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

PDG /DG/ Gérant  Mme  M. Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

Langue des cartes d'invitation pour vos clients :  Français ou  Anglais

### 2 Secteur (cochez UN SEUL SECTEUR)

- Chaudronnerie
- Décolletage
- Electronique/ Electricité
- Fabrication additive
- Finitions
- Fixations métalliques
- Fonderie
- Forge
- Machines spéciales
- Matières / Matériaux / Produits semi-finis
- Mise en forme et découpage des métaux

- Transformation des plastiques
- Transformations des caoutchoucs
- Transformation des composites
- Usinage des métaux

#### SERVICES A L'INDUSTRIE

- Aides à la conception / Ingénierie / Etudes
- Qualité / Contrôle / Mesures
- Recherche & Développement
- Editeurs de logiciels / Informatique industrielle
- Environnement et développement durable
- Autres services

Co-exposition avec la (ou les) entreprise(s) ci-dessous sur un même stand :

3 Raison sociale : \_\_\_\_\_  
 Co-exposant  1<sup>ère</sup> exposition  Filiale Entreprise à facturer :  Oui  Non

Raison sociale : \_\_\_\_\_  
 Co-exposant  1<sup>ère</sup> exposition  Filiale Entreprise à facturer :  Oui  Non

→ Joindre pour chacune des entreprises un formulaire complété.  
→ Si la facturation est à répartir, remplir autant de bons de commande que de factures à établir.

## Bon de commande stand Midest 2017

A retourner, accompagné de l'acompte correspondant (chèque à l'ordre de CCI Haute-Savoie ou virement), à : CCI Haute Savoie, 5 rue du 27ème BCA, CS 62072, 74011 Annecy cedex. Fax : 04 50 33 71 11 - Tél. 04 50 33 72 89 - Mail : dmeunier@haute-savoie.cci.fr.

**La facturation sera établie conformément au(x) bon(s) de commande puis rectifiée selon la surface attribuée.**

Raison sociale : \_\_\_\_\_

### A → Forfait d'inscription :

Forfait d'inscription	947 € HT
Remise 1 <sup>ère</sup> exposition sur le salon du Midest : - 100€ HT	_____ € HT
Forfait d'inscription si co-exposant supplémentaire : 947 € HT	_____ € HT
Forfait d'inscription si filiale supplémentaire : 637 € HT	_____ € HT
<b>Sous-total A =</b>	<b>_____ € HT</b>

### B → Stand : prix garantis dans la limite de la surface réservée

Surfaces standards	9 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	18 m <sup>2</sup>	24 m <sup>2</sup>
Sans angle € HT	3 519	4 692	7 038	9 384
Avec 1 angle € HT	4 279	5 452	7 798	10 144

*Nous consulter pour d'autres surfaces.*

Surface de stand souhaité : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> Angle souhaité :  Oui  Non

*Les places, les angles et les surfaces ne peuvent être garantis. Ils sont attribués selon l'ordre d'arrivée des dossiers. Accepteriez-vous de prendre un stand de surface différente (+ ou - 3m<sup>2</sup>) si cela vous permet de bénéficier d'un angle ?  Oui  Non*

Sous-total B = \_\_\_\_\_ € HT

### C → Options complémentaires :

Place parking (ht<1.90m) : 43.50€ HT/unité      Quantité souhaitée : \_\_\_\_\_      Sous-total C = \_\_\_\_\_ € HT

### D → TOTAL ENTREPRISE

Total HT	A + B + C = _____ € HT
TVA 20%	_____ €
<b>Total D =</b>	<b>_____ € TTC</b>

Acompte payé par :  chèque  virement      **Acompte de 30% du total TTC (D) \_\_\_\_\_ € TTC**

<sup>2</sup>Les réserves, aménagements spécifiques, mobilier... seront à commander ultérieurement auprès du prestataire stand. Merci d'indiquer dans un 1<sup>er</sup> temps si vous souhaitez une réserve Oui :  1 m<sup>2</sup> (190€ HT)  2 m<sup>2</sup> (220€ HT)  Non

Date                                  Signature                                  Cachet de l'entreprise

(\*) Un chèque Auvergne-Rhône-Alpes de 800 à 1 200€ pourra être accordé par entreprise facturée sous réserve du soutien de la Région, des conditions d'éligibilité et dans la limite des crédits disponibles.

**Modalités de paiement CCI :** Forfait d'inscription + stand : 30% d'acompte du montant total à la signature du bon de participation et le solde en septembre - Autres : commandes techniques : 100% à la commande - Les coûts liés aux consommations ou à des commandes complémentaires sur salon seront facturés après le salon.

**Modalités de paiement du prestataire stand :** options, mobilier, réserves et aménagements spécifiques des stands : 50% à la commande et le solde en septembre.

**Cas de désistement de l'entreprise :** avant le 1<sup>er</sup> juillet : l'acompte de 30% du montant du forfait d'inscription + stand est dû - Entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> septembre : 60% du montant du forfait d'inscription + stand est dû - Après le 1<sup>er</sup> septembre: l'intégralité des sommes est due.

**Cas d'annulation du salon :** l'annulation du salon par l'organisateur pour cause de pandémie ou acte terrorisme constitue à l'égard de la CCI Haute-Savoie un cas de force majeure exclusif de sa responsabilité. Dans ce cas, tout ou partie du règlement pourra être conservé.

Les informations recueillies sont destinées à traiter votre demande et pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la CCI Haute-Savoie (5 rue du 27ème BCA - CS 62072- 74011 Annecy Cedex - Tel : 04 50 33 72 00 - accueil@haute-savoie.cci.fr). Sauf opposition de votre part, vos données pourront être transmises à nos partenaires et/ou à des tiers.

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA CCI HAUTE-SAVOIE**

**MODALITES FINANCIERES**

Si prix de vente HT < 150 euros => Paiement comptant à la signature du bon de commande.

Si prix de vente HT > 150 euros => Paiement comptant (obligatoire pour les prestations du fichier des entreprises) ou paiement 30% d'acompte à la signature du bon de commande et paiement du solde au plus tard 60 jours après la signature du bon de commande.

Le paiement d'une inscription n'est valable que pour la participation d'un seul salarié ou d'un seul représentant du client. Toute participation d'un préposé ou représentant supplémentaire doit faire l'objet d'une inscription distincte.

Si la prestation ne peut être exécutée du fait d'un manquement ou négligence ou faute du client ou si le client ne participe pas à une rencontre, un atelier ou toute autre manifestation, il ne pourra prétendre à aucun remboursement.

**OBLIGATIONS DU CLIENT**

- Remplir, communiquer et transmettre à la CCI Haute-Savoie, à sa première demande, tous documents qu'elle estimera nécessaires pour remplir sa mission, lui adresser tous renseignements, éléments et informations utiles à l'exécution de sa prestation.

- Le client s'oblige à respecter toutes réglementations ou dispositions particulières régissant les manifestations et les événements professionnels organisés par la CCI Haute-Savoie .

- Se présenter à toute convocation, assister à tout rendez-vous et réunion fixés par la CCI Haute-Savoie pour le bon déroulement de la prestation qu'elle fournit. Tout empêchement sera pris en considération par la CCI Haute-Savoie si bon lui semble, sauf cas de force majeure.

- Respecter le planning et les plans d'actions définis par la CCI Haute-Savoie , le client s'interdisant pour quelle que raison que ce soit de modifier le planning et les plans d'actions fixés.

- Mettre les intervenants de la CCI Haute-Savoie en contact avec les personnes des services compétents sur le sujet ou intéressés par les prestations effectuées.

- Désigner, si la CCI Haute-Savoie le demande, un responsable technique investi d'un pouvoir de décision à l'égard des solutions et préconisations qu'elle propose, étant précisé que le client devra pourvoir au remplacement dudit préposé en cas d'empêchement pour quelle que cause que ce soit.

- Définir, fournir et mettre en œuvre tous moyens en terme de personnel et de matériel, ainsi que toute logistique permettant à la CCI Haute-Savoie d'exécuter sa prestation. En cas de défaillance de son personnel ou de défauts, défectuosités des moyens matériels ou logistiques, le client devra tout mettre en œuvre pour pallier à cette défaillance dans un délai raisonnable.

- Le client garantit la qualité générale des informations diffusées et leur pertinence au regard des spécifications de son activité.

- De manière générale, il est mis à la charge du client une obligation de mise à disposition et de collaboration loyale pour permettre à la CCI Haute-Savoie de mener à bien la mission qui lui est confiée, étant précisé que le succès de ladite mission ne dépend pas seulement de la qualité des prestations de la CCI Haute-Savoie mais aussi de facteurs échappant à son contrôle et qui sont du ressort exclusif du client, lequel devra par conséquent collaborer avec la CCI Haute-Savoie en toute bonne foi et loyauté.

- Pour le cas où la CCI Haute-Savoie demanderait le remplacement d'un membre du personnel du client chargé par ce dernier de participer à l'exécution de la prestation, soit pour faute grave, soit pour une inadéquation à la prestation à fournir, le client devra dans les cinq jours ouvrables de la réception de la demande de la CCI Haute-Savoie pourvoir au remplacement de son préposé ou de son représentant.

- Le personnel du client reste en toutes circonstances sous l'autorité hiérarchique et disciplinaire du client qui assure en sa qualité d'employeur la gestion administrative, comptable et sociale de ses salariés intervenant dans l'exécution des prestations prévues aux présentes. A ce titre, le client se réserve le droit de disposer de son personnel lorsque la législation du travail l'impose (exemple : élection du comité d'entreprise, visite médicale, etc.) et lorsque l'accomplissement normal du contrat de travail de ce personnel le rend nécessaire (formation, congés, etc.).

**OBLIGATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-SAVOIE**

- La CCI Haute-Savoie s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses prestations et s'oblige à ce que celles-ci soient conformes aux règles de l'art en vigueur à l'époque de leur exécution. De conventions expresses entre les parties, la CCI Haute-Savoie est soumise à une obligation de moyens excluant que le client puisse invoquer, au vu de la prestation qui lui sera fournie, une obligation de résultat.

- En aucun cas, la CCI Haute-Savoie ne peut être tenue pour responsable des modifications, utilisations et affectations faites des documents remis par elle dans le cadre de l'exécution de sa prestation.

- Si la CCI Haute-Savoie , pour exécuter sa prestation, doit s'attacher les services d'un tiers ou d'un sous-traitant, elle ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de l'inexécution et/ou de la mauvaise exécution par ce tiers ou sous-traitant de la mission confiée. A ce titre, le client renonce à exercer tout recours contre la CCI Haute-Savoie .

- En aucun cas, la prestation fournie par la CCI Haute-Savoie n'établira un quelconque lien de subordination entre elle et le personnel du client. Néanmoins, afin d'assurer un service cohérent, la CCI Haute-Savoie , sans qu'aucune obligation ne puisse être mise à sa charge à ce titre, contrôlera, vérifiera et coordonnera le travail ou les tâches réalisées par le personnel du client.

- Le personnel de la CCI Haute-Savoie reste en toutes circonstances sous l'autorité hiérarchique et disciplinaire de la CCI Haute-Savoie qui assure en sa qualité d'employeur la gestion administrative, comptable et sociale de ses salariés intervenant dans l'exécution des prestations prévues aux présentes.

**FORCE MAJEURE**

Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront les obligations du contrat. Si les cas de force majeure ont une durée supérieure à trois mois, le présent contrat sera résilié sans indemnité.

De façon expresse, sont considérés comme des cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence, la grève totale ou partielle au sein de la CCI Haute-Savoie ou du client, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement, l'incendie et les dégâts des eaux, la panne de système informatique ou d'ordinateurs, le service étant normalement entretenu, le blocage des télécommunications.

**CONFIDENTIALITE**

La CCI Haute-Savoie et le client s'engagent à conserver confidentiels les documents et informations concernant l'autre partie, de quelle que nature qu'il soit, économique, technique, etc. auxquels ils auraient pu avoir accès au cours de l'exécution du contrat. Les deux parties prendront vis-à-vis de leur personnel toutes les mesures nécessaires pour assurer sous leur responsabilité le secret et la confidentialité de toutes les informations et documents visés à l'alinéa ci-dessus.

Ces documents et informations ne peuvent être publiés ni communiqués à des tiers non autorisés sauf si cette communication ou publication est jugée nécessaire par la CCI Haute-Savoie , à la bonne exécution de sa prestation.

Au cours de l'exécution de la prestation par la CCI Haute-Savoie , et tant qu'il n'y a pas transfert de propriété matérialisé par le paiement du prix, le client s'engage à n'utiliser les données qu'il a consultées et les informations qui lui ont été données, que pour ses besoins internes, à ne pas les communiquer à des tiers à titre gratuit ou onéreux, à ne pas les commercialiser directement ou indirectement, sauf accord expresse et préalable de la CCI Haute-Savoie .

**ASSURANCE**

Chacune des parties assure sa responsabilité civile garantissant les dommages pouvant survenir à ses biens et à son personnel, selon le droit commun, et devra fournir à l'autre partie, si elle lui en fait la demande, l'attestation de ses assureurs, précisant le montant des garanties et le justificatif du paiement des primes.

**CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

Toute prestation fournie par la CCI Haute-Savoie deviendra la propriété du client qu'après complet paiement des prestations. Ce transfert sera matérialisé par la remise des dossiers et/ou des outils.

**RESPONSABILITE**

La CCI Haute-Savoie s'engage à exécuter les prestations à sa charge avec tout le soin en usage dans son activité et à utiliser les règles de l'art du moment.

Il est expressément convenu que l'obligation à la charge de la CCI Haute-Savoie est une obligation de moyens.

Si la responsabilité de la CCI Haute-Savoie était retenue dans l'exécution du présent contrat, le client ne pourra prétendre à un total d'indemnité et de dommages et intérêts supérieurs au montant des règlements qu'il a déjà effectué pour les services contenant l'erreur ou la faute objet du litige.

Le versement de tous autres dommages et intérêts ou de tout autre indemnité est exclu et le client ne pourra former aucune revendication à ce titre.

**L'INTEGRALITE DU CONTRAT**

Le présent contrat conclu entre la CCI Haute-Savoie et le client exprime l'intégralité des obligations des parties. Aucune indication, aucun document ne pourra engendrer des obligations au titre de la présente s'ils ne sont l'objet d'un avenant signé par les deux parties. A l'exclusion des spécifications externes, aucun autre document technique, publicitaire ou commercial du client d'aucune sorte, aucune correspondance antérieure à la signature du contrat émanant de l'une ou l'autre des parties ne pourra engendrer des obligations au titre dudit contrat.

**CLAUSE RESOLUTOIRE**

En cas de non respect par le client de l'une quelconque des obligations prévues au contrat et après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse pendant un délai de un mois, ledit contrat pourra être résilié par la CCI Haute-Savoie nonobstant tous dommages et intérêts auquel elle pourrait prétendre du fait des manquements du client.

**CLAUSE ATTRIBUTIVE DE COMPETENCE**

En cas de litige né de la conclusion, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat, compétence expresse et exclusive est attribuée au Tribunal Administratif de GRENOBLE, nonobstant pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

**ELECTION DE DOMICILE**

Les parties font élection de domicile en leur siège social respectif. *-FIN*